



MUNICIPALITÉ  
DE LAC-BEAUPORT



# C'est le temps de s'inscrire

## AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS !

### PROGRAMMATION

DES ACTIVITÉS AQUATIQUES, SPORTIVES  
ET CULTURELLES

ÉTÉ 2019



## Inscriptions

ACTIVITÉS AQUATIQUES, SPORTIVES ET CULTURELLES • ÉTÉ 2019

### Période d'inscription :

#### Activités aquatiques :

Résident : du 18 au 28 juin 2019 à compter de 8 h  
Non-résident : les 26, 27 et 28 juin 2019 à compter de 8 h

#### Activités sportives et culturelles :

En tout temps, dès le 18 juin 2019

Paiement : chèque, argent comptant, Visa, Mastercard ou paiement direct

- Seules les inscriptions de la famille immédiate seront traitées
- Aucune inscription par téléphone ou par courriel ne sera traitée

### Renseignements généraux

#### MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement par chèque doit être libellé à l'ordre de la « Municipalité de Lac-Beauport » et daté de la journée d'inscription. Le paiement doit se faire en un seul versement.

#### TARIF PRÉFÉRENTIEL

Pour bénéficier du tarif préférentiel, vous devez vous inscrire avant la date limite d'inscription. Après cette date, le montant sera majoré de 10 %. Non-applicable pour les activités culturelles et sportives de la session d'été.

#### NON-RÉSIDENTS DE LAC-BEAUPORT

Activités aquatiques : 26, 27 et 28 juin 2019. Les personnes non-résidentes pourront s'inscrire de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 le mercredi et le jeudi, et de 8 h à 13 h le vendredi. Une tarification supplémentaire de 50 % du coût d'inscription, par activité et par personne, sera appliquée.

Les gens des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pourront s'inscrire aux activités culturelles, sportives et de bien-être au même tarif que les résidents, mais à la date prévue pour les non-résidents, et ce, par téléphone seulement. **Les cours aquatiques sont exclus de cette entente.**

Les places sont très limitées : premier arrivé, premier inscrit.

#### CHÈQUE SANS PROVISION OU PAIEMENT BLOQUÉ

Des frais de 35 \$ sont applicables, plus les frais d'intérêt encourus. Le paiement devra alors être effectué en argent ou par paiement direct.

#### TAXES SUR LES PRODUITS ET LES SERVICES

La TPS et la TVQ sont incluses dans le prix des activités pour adultes.

#### PRIORITÉ DES INSCRIPTIONS

Nous appliquerons la formule du premier arrivé, premier servi.

#### REMBOURSEMENT

**Un remboursement complet sera accordé si le participant annule son inscription au maximum 10 jours avant le début de son cours. Après cette date, aucun remboursement ne**

**sera accordé, à moins d'une raison valable.**

- Pour des raisons de santé (blessure ou maladie), d'un déménagement ou d'un décès, et ce, **sur présentation de pièces justificatives (ex. : certificat médical ou bail)**. Des frais d'administration de 15 % du tarif seront retenus ainsi qu'une somme proportionnelle au nombre de cours ou à la période d'activité ayant eu lieu.

#### COURS REPORTÉS (JOURS FÉRIÉS ET CONGÉS PÉDAGOGIQUES)

Veillez noter que les dates de la fin de votre session peuvent varier selon les jours fériés et les congés pédagogiques.

#### ANNULATION DE CERTAINS COURS

Si nous devons annuler un cours en raison d'un manque de participants, nous communiquerons avec vous par courriel.

**La Municipalité de Lac-Beauport se réserve le droit d'annuler toute activité ou séance d'activité et de modifier les horaires. Advenant l'annulation d'une séance d'activité en raison de force majeure ou de circonstances incontrôlables (tempête de neige, bris d'équipement, etc.) et que cette séance ne puisse être reportée à une date ultérieure, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'absence, le participant ne pourra reprendre le cours manqué.**

#### ADRESSES DES LOCAUX

Salle-Philippe-Laroche : 46, chemin du Village  
Salle de la Rivière-Jaune : 50, chemin du Village  
Chalet des loisirs : 8, chemin de l'école  
Club nautique : 219, chemin du Tour-du-Lac  
Parc du Brûlé : 78, chemin du Brûlé  
Piscine municipale : 78, chemin du Brûlé  
Terrain de soccer : 550, chemin du Tour-du-Lac  
École Montagnac – bâtiment du Lac (ou Montagnac 1) : 570, chemin du Tour-du-Lac  
École Montagnac – bâtiment de la Montagne (ou Montagnac 2) : 39, chemin des Épinettes

À noter qu'il y a un stationnement disponible pour tous nos locaux.

#### AUTRES RENSEIGNEMENTS

[www.lac-beauport.quebec](http://www.lac-beauport.quebec)

Pour des informations concernant la programmation régulière, contactez Marianne Côté-Allard au 418 849-7141, poste 242, ou par courriel : [mcote-allard@lacbeauport.net](mailto:mcote-allard@lacbeauport.net)

Pour des informations concernant la programmation aquatique, contactez Peter Allen au 418 849-7141, poste 2,

option 4, ou par courriel : [pallen@lacbeauport.net](mailto:pallen@lacbeauport.net) ;

Pour des informations concernant les comptes en ligne ou pour la procédure d'inscription, contactez la réception du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 418 849-7141, poste 244

#### ACCÈS-LOISIRS LAC-BEAUPORT

La Municipalité adhère maintenant au programme Accès-Loisirs

#### Le programme Accès-Loisirs ...

- a été conçu pour les familles, les enfants et les personnes seules qui vivent une situation de faible revenu ;
- offre une variété d'activités s'adressant à tous les âges ;
- offre des loisirs gratuitement.

#### Inscription pour la session d'été

Dates d'inscription aux activités aquatiques : le 28 juin 2019 de 8 h à 13 h.

Dates d'inscription aux activités sportives et culturelles : non-applicable pour la session d'été.

Endroit : Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire situé au 50, chemin du Village.

L'offre d'activités sera disponible seulement la journée des inscriptions. Elle sera proposée à partir des activités de la programmation des activités de l'été 2019.

#### Qui est admissible ?

Pour être admissible, le revenu familial avant impôt doit être inférieur au seuil indiqué dans le tableau ci-dessous, selon le nombre de personnes dans votre famille. Vous devez obligatoirement être résident de la Municipalité de Lac-Beauport.

#### Tableau de seuil de revenu selon Statistique Canada 2018 :

1 personne	25 921 \$
2 personnes	32 270 \$
3 personnes	39 672 \$
4 personnes	48 167 \$
5 personnes	54 630 \$
6 personnes	61 613 \$
7 personnes	68 598 \$

Pour en bénéficier, vous devez vous rendre sur place et vous inscrire en présentant une preuve de revenu obligatoire (carte d'aide sociale, rapport d'impôt ou feuillet de la Régie des rentes) indiquant votre revenu familial et le nombre d'enfants à charge, ainsi qu'une preuve de résidence.

